

Administration Communale de Hesperange

Séance du Conseil Communal n° 2021/2 du 26.02.2021

Présences :

Le bourgmestre Marc LIES **CSV**

Les échevins Diane Adehm Georges BECK, Romain JUNCKER **CSV**

Les conseillers Anne HUBERTY, Robert LEVEN, Jean THEIS, Guy WESTER **CSV**

 Myriam FEYDER, Claude LAMBERTY, Henri PLEIMLING **DP**

 Carole GOERENS, Marie-Lyne KELLER, Roland Tex **Déi Gréng**

 Rita VELAZQUEZ **LSAP**

Séance à huis clos

Point 1

Personnel communal : nomination d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement D2, sous-groupe, attributions particulières (agent municipal) ;

Les conseillers ont nommé Monique Gouden au poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières (agent municipal).

Point 2

Mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement - promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement A2, sous-groupe administratif ;

Les conseillers ont approuvé la promotion au groupe traitement A2, sous-groupe administratif accordée à Carine Mertes dans le cadre du mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement avec effet au 1er décembre 2020.

Séance publique

Point 3

Finances :

a) Approbation d'un crédit nouveau ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins a proposé au conseil communal d'adopter un règlement communal relatif à l'octroi d'un subside unique pour soutenir les établissements de restauration

Administration Communale de Hesperange

et de débit de boissons sur le territoire de la commune de Hesperange les conseillers ont décidé avec 14 voix pour et une abstention (Velazquez) d'inscrire un crédit nouveau de 40 000,00 € « Subside unique forfaitaire pour soutenir les établissements de restauration et de débit de boissons de la commune de Hesperange » au budget ordinaire de l'exercice 2021 et d'augmenter le crédit inscrit à l'article « Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments » du budget ordinaire de l'exercice 2021 à 46.000,00 € ;

b) Approbation de titres de recette ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les titres de recette suivants:

Canon de Chasse "Juegdgeld"	1504,60 €
Recette diverses manifestations	391.52 €
"Horizont-Signalisations-Anhänger" et remorque Aceko avec bâche	1.428 €
Outillages divers	232 €
Vente de petit Équipement	367 €
Copeaux de bois livrés pour le CIS Hesper	4.537,50 €

Point 4

Règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir les établissements de restauration et de débit de boissons de la commune de Hesperange dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 ;

Avec 14 voix pour et une abstention (Velazquez) les conseillers ont approuvé un règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir les établissements de restauration et de débit de boissons de la commune de Hesperange dans le contexte de la crise liée à la COVID-19. Le montant du subside unique est fixé à 1.000 € par établissement de restauration et de débit de boisson.

Point 5

Affaires de personnel :

a) Fixation du salaire d'un salarié à tâche intellectuelle engagé à durée déterminée ;

Un contrat de travail à durée déterminée d'une durée d'un an (du 01.04.2021 au 31.03.2022) a été conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et Jacques Meisch en vue de combler temporairement la vacance de poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe

scientifique et technique, au service technique. Les conseillers ont, à l'unanimité, fixé le salaire de Jacques Meisch.

b) Création de postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;

Les postes sont à créer pour les besoins des services suivants :

- conversion d'un poste de salarié à tâche manuelle carrière C (actuellement occupé par Jean-Yves Pierre, démission volontaire avec effet au 01.03.2021) en un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière B (tâche 100 %) pour les besoins de l'équipe « entretien marquage »
- poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière B (tâche 100 %) pour les besoins de l'équipe « espaces verts – Holleschbiert »
- poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière A (tâche 100 %) pour les besoins de l'équipe « responsables de site – Holleschbiert »
- poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière A (tâche 100 %) pour les besoins de l'équipe « entretien marquage » (gestion des poubelles)

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé la création de

- deux postes de salarié à tâche manuelle, à tâche complète, dans la carrière A, telle qu'elle est définie par le contrat collectif des salariés de la commune de Hesperange,
-
- deux postes de salarié à tâche manuelle, à tâche complète, dans la carrière B, telle qu'elle est définie par le contrat collectif des salariés de la commune de Hesperange

Point 6

Approbation du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune ;

Avec 12 voix pour et trois abstentions (Feyder, Lamberty, Pleimling) les conseillers ont approuvé le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune. (détails sur hesperange.lu)

Point 7

Urbanisme – lotissement d'une parcelle sise à Hesperange au lieu-dit « Rue d'Itzig » ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé un projet de morcellement de terrain à Hesperange. Le propriétaire a déplacé la limite de parcelle pour introduire le garage existant à la construction en cours. La parcelle se trouve dans la zone HS-11 HAB 2- trifamilial.

Point 8

Propriétés immobilières

a) Suspension des baux à loyer commerciaux relatifs aux établissements de restauration appartenant à la commune ;

Les établissements de restauration et de débit de boissons sont fermés au public en application de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 et leurs exploitants sont partant privés d'une grande partie de leurs revenus.

Afin de soutenir les personnes concernées, le collège des bourgmestre et échevins propose de suspendre le loyer mensuel à payer en exécution de contrats de bail commerciaux conclus avec la commune de Hesperange pendant le mois de février 2021.

Est concerné par la présente mesure le contrat de bail conclu en date du 29 mai 2018 entre l'administration communale de Hesperange et la société anonyme Restobert s.a. relatif au restaurant Hesper Park.

A l'unanimité des voix les conseillers ont décidé de décharger le locataire en question du paiement du loyer mensuel pour le mois de février 2021.

b) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement suivants:

Un contrat relatif à la location d'un appartement à Hesperange 472, rte de Thionville pour une période de 12 mois à partir du 1er février 2021

Un contrat relatif à la location d'un appartement à Hesperange 8, rue de Bettembourg pour une période de 12 mois à partir du 1er février 2021

Un avenant à un contrat de mise à disposition portant sur la mise à disposition d'un logement à Fentange, 20, rue Armand Rausch pour une période de 6 mois prenant cours le 20 novembre 2020

Point 9

Approbation d'un décompte ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé le décompte relatif aux travaux de transformation de la tribune du stade Albert Kongs à Itzig s'élevant à 1.453.460,50 €.



Point 10

Approbation de conventions ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les conventions suivantes:

Une convention entre la commune de Hesperange et le Ministère du Logement relative aux aides à la construction d'ensembles concernant le projet sis à Hesperange "PAP Am Holleschberg". La commune de Hesperange s'engage à créer 6 unités de logement à Hesperange, rue du Stade 2000 destinées à la vente.

Une convention entre la commune de Hesperange et Christophe Habscheid relative au paiement de la taxe de participation au financement des équipements collectifs. L'objet de la convention est de fixer la taxe de participation au financement des équipements collectifs dûe au moment de la délivrance de l'autorisation de bâtir du 14 septembre 2020 relative à la construction d'une étable, des silos roulants, d'un bassin d'infiltration et d'un bureau sur un terrain à Alzingen, op der Haard. Les parcelles sont classées "zone agricole".

Une convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Hesperange et l'Office social de Hesperange qui entend régler les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social.

Point 11

Règlement général de la circulation :

a) Modifications à durée indéterminée ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les modifications à durée indéterminée suivantes:

Alzingen, rue Seitert

Arrêt d'autobus supprimé à la hauteur des maisons 12 à 14, du côté impair

Hesperange, Ceinture Um Schloss

Arrêt d'autobus supprimé

à la hauteur de la maison 68, du côté impair, de la maison 99 du côté impair et à la hauteur de l'aire de jeux, du côté impair

Itzig, rue Espen

Passage pour piétons entre les maisons 8 et 10

b) Modifications à durée déterminée ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les modifications à durée déterminée suivantes:

Alzingen, rue Josy Haendel

A partir du lundi 1er mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, entre 07.00 heures et 18.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Alzingen, dans la rue Josy Haendel, devant et vis-à-vis des maisons 34-36, sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux, excepté chargement et déchargement, la mise en place d'une benne de chantier ainsi que les véhicules impliqués dans le chantier

pendant la même période, le trottoir est supprimé à Alzingen, dans la rue Josy Haendel, devant les maisons 34-36, sur toute la longueur et selon l'avancement des travaux.

Hesperange, rte de Thionville

A partir du lundi 25 janvier 2021 jusqu'au lundi 15 mars 2021, entre 7.00 heures et 18.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Hesperange, dans la route de Thionville, devant les maisons 414-416, sur toute la longueur, excepté chargement, déchargement ainsi que la mise en place d'une benne de chantier.

pendant la même période, le trottoir est supprimé à Hesperange, dans la route de Thionville, devant les maisons 414-416 sur toute la longueur.

Howald, rue Père Conrad et rue Dr. Jos Peffer

A partir du lundi 1er février 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, entre 07.00 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald, à l'intersection de la rue Père Conrad avec la rue Dr Joseph Peffer, en direction de la maison 21, rue Père Conrad, sur une longueur de 30m, excepté chargement et déchargement.

Pendant la même période, entre 07.00 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald, à l'intersection de la rue Père Conrad avec la rue Dr Joseph Peffer, en direction de la maison 70, rue Dr Joseph Peffer, sur une longueur de 30m, excepté chargement et déchargement.

Pendant la même période, le trottoir est supprimé à Howald, à l'intersection de la rue Père Conrad avec la rue Dr Joseph Peffer, en direction de la maison 21, rue Père Conrad, sur une longueur de 30m.

Alzingen, rue Langheck

A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 4 mars 2021, entre 07.00 heures et 16.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Alzingen, dans la rue Langheck, vis-à-vis des maisons 48-56, sur toute la longueur, excepté pour chargement et déchargement. Pendant la même période, le trottoir

Administration Communale de Hesperange

est supprimé à Alzingen, dans la rue Langheck, devant les maisons 48 -56, sur toute la longueur et selon la progression du chantier.

A partir du lundi 1er mars 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, entre 07.00 heures et 16.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Alzingen, dans la rue Langheck devant et vis-à-vis des maisons 32-38a et 58, sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux, excepté chargement et déchargement, la mise en place d'une benne de chantier ainsi que les véhicules impliqués dans le chantier.

Pendant la même période et au même endroit, le trottoir est supprimé à Alzingen, dans la rue Langheck, devant les maisons 32 -38a et 58, sur toute la longueur et selon l'avancement des travaux.

Hesperange, rue d'Itzig

A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Hesperange, dans la rue d'Itzig devant et vis-à-vis des maisons 29-41B, sur tout la longueur, excepté chargement et déchargement;

pendant la même période, le trottoir est supprimé, à Hesperange dans la rue d'Itzig devant la maison 37 sur une longueur de 10m.

pendant la même période et selon les besoins du chantier, la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux de 9.00 heures à 16.00 heures à Hesperange, dans la rue d'Itzig, à la hauteur de la maison 37.

Howald, rue Henri Entringer

A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, entre 07.00 heures et 16.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit, à Howald, dans la rue Henri Entringer en face des immeubles 2, 13 et 21, excepté chargement et déchargement.

Pendant la même période, à Howald dans la rue Henri Entringer, le trottoir est supprimé, devant les immeubles 2, 13 et 21, sur toute la longueur et selon l'avancement des travaux.

A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, entre 7.30 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald, dans la rue Henri Entringer, devant les immeubles 2, 13 et 21, sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans les travaux ainsi que la mise en place d'une benne de chantier.

pendant la même période et au même endroit le trottoir est supprimé sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux.

Itzig, rue de Sandweiler

A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, le trottoir est supprimé à Itzig, dans la rue de Sandweiler, devant la maison 2, sur une longueur de 20 mètres.

Howald, rue Paul Wigreux

A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, entre 07.30 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit, à Howald, dans la rue Paul Wigreux vis-à-vis des maisons 12-16, excepté chargement et déchargement.

pendant la même période, à Howald dans la rue Paul Wigreux, le trottoir est supprimé, devant les maisons 12-16, sur toute la longueur.

Point 12

Concessions de cimetière ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les concessions de cimetière suivantes

Monsieur Fernand Schanen	cimetière de Howald	une tombe double
Madame Marie-Josée Mertes	cimetière de Howald	colominaire
Madame Nicole Thilgen	cimetière de Howald	colominaire
Monsieur Claude Pettinger	cimetière de Howald	tombe double
Monsieur Marc Schmit	cimetière de Howald	colominaire
Madame De Freitas Camacho Fernandes Maria	cimetière de Fentange	colominaire
Monsieur Sylvain Doré	cimetière d'Alzingen	tombe simple

Point 13.

Associations sans but lucratif :

a) Dépôt de statut – prise de connaissance ;

Les conseillers ont pris connaissance des statuts de l'association fussball-club white lion asbl

b) Approbation de subventions extraordinaires ;

Les conseillers ont accordé une subvention de 100 € à l'association "Association Luxembourg Alzheimer"

14. Questions émanant des conseillers ;

Guy Wester

Dans le LW, il est mentionné qu'une solution définitive au contournement serait imminente. Le ministre Bausch a fait plusieurs annonces concernant le parcours du temps de la procédure. Dans ce contexte, je voudrais poser quelques questions au collège échevinal conformément à notre règlement intérieur:

Est-ce que le collège des bourgmestre et échevins peut-il confirmer:

l'organisation d'une consultation publique portant sur le contournement d'Alzingen au premier semestre de cette année?

le dépôt et le vote d'une loi de financement à la Chambre des Députés en 2022

l'inscription d'une piste cyclable nationale supplémentaire entre Hesperange et Contern dans la loi.

Marc Lies

Le ministre Bausch a confirmé l'organisation d'une consultation publique en avril/mai/juin de cette année. En automne le conseil de gouvernement choisira une des six variantes du contournement pour que le parlement puisse voter la loi de financement au cours de cette législature.

La construction d'une piste cyclable entre Hesperange et Contern en direction du Syrdall et de la Moselle sera inscrite dans la loi. Des arrangements doivent encore être trouvés avec certains propriétaires de parcelles pour que le tracé puisse être respecté et réalisé. J'ai personnellement demandé à ce que le projet pourrait être préfinancé par la commune afin de le faire avancer plus rapidement.

DP Hesper

La campagne de vaccination COVID-19 du gouvernement luxembourgeois a débuté. Certaines communes au Luxembourg assurent un trajet aller-retour gratuit aux centres de vaccination pour les résidents âgés et les personnes à mobilité réduite. Ce service s'adresse aux personnes n'ayant pas les moyens ou les possibilités pour se déplacer pour des raisons techniques ou autres.

Le groupe DP Hesper aimerait savoir:

Administration Communale de Hesperange

si la commune de Hesperange envisage d'assurer ce service aux habitants relevant de critères précis pour leur fournir une assistance et leur garantir une vaccination sûre

s'il existe une personne de contact à l'administration communale à laquelle les résidents peuvent s'adresser en cas de besoin de conseils ou d'aide en matière de covid 19. Si tel n'est pas le cas, le collège des bourgmestre et échevins envisage-t-il de désigner une telle personne?

Marc Lies

Le bus de vaccination "Impfbus" a été mis en place au début de cette semaine après que les premières convocations invitant les personnes âgées à se faire vacciner leur ont été récemment envoyées. Bon nombre de personnes ont l'intention d'en faire usage.

Le personnel communal n'est pas à même de répondre à toutes les questions et aux besoins en matière de covid. Ce service est garanti par l'Etat.

Anne Huberty

En 2019, un diagnostic a été effectué dans la commune de Hesperange dans le cadre de l'intégration et du mot clé "vivre ensemble".

Dans ce contexte, où en sommes-nous avec le PCI?

Quelles sont les prochaines étapes à entamer?

Dû au covid un grand nombre de projets ont dû être annulés. Quelles sont les mesures pour éventuellement garantir le déroulement de ces événements en cette période de pandémie?

Quelles ont été les mesures pour rassembler les gens et agir contre l'isolement et les problèmes psychiques?

Quel est le planing en ce qui concerne les projets suivants:

Platform d'échange „Reebou“

- Club Senior
- Café de Babel
- Fête de l'Amitié
- Fête des Voisins
- Manifestatioun de bienvenue aux nouveaux résidents

Je voulais en outre avoir davantage de renseignements quant à la situation actuelle des réfugiés dans la commune.

Combien de réfugiés accueillis par le ONA résident dans la commune et quels sont leur pays d'origine?

Quels sont les destins des maisons ONA, ONE, fonds du logement et bâtiments publics?

Dans quel état se trouvent-ils et comment sont-elles utilisés?

Dans le cadre du projet „Affichons l'égalité“ initié par le Conseil national des femmes du Luxembourg pour rendre hommage aux femmes méritantes en leur dédiant une rue j'aimerais savoir:

Quels sont les noms de femmes retenues?

Quelles rues ont été choisies?

Romain Juncker

Des contacts ont eu lieu avec CEFIS, ASTI et le Ministère de la Famille. Nous avons signé une offre de collaboration avec le CEFIS concernant la diversité culturelle dans les associations locales. Le but est de promouvoir le “vivre ensemble” des membres des associations.

2 séances “exploration du Monde” et “Café de Babel” ont eu lieu après le premier confinement.

Projets

- Café de Babel
- “pratiquer une langue online”
- coaching linguistique
- Flexibel
- sortir de l'isolement
- rencontre intergénérationnelle
- favoriser la cohésion sociale (seniors, étudiants...)
- appel au bénévolat

Platform d'échanges Rebou

Actuellement 80 personnes sont inscrits sur la platform Rebou. Le projet a été présenté à l'occasion du Gresil 5

Administration Communale de Hesperange

Club Senior

Le club Senior ouvrira ses portes en mars 2022. Il s'adresse tant aux luxembourgeois qu'aux résidents de nationalités étrangères.

Objectifs:

Bien-être des seniors

Développer les ressources et compétences

Prévention contre l'isolement et santé physique et psychique

Nombres de seniors dans la commune:

- 1484 60-70 ans
- 1045 70-80 ans
- 670 80-90 ans
- 116 90-100 ans

Événements divers

L'organisation d'une fête de l'Amitié sous forme différente aura probablement lieu en automne 2021

Une réception pour nouveaux résidents sera organisée par la commission des affaires sociales et la CCCI sous forme différente en novembre 2021

Situation concernant les réfugiés dans notre commune

Foyer, 299, rte de Thionville à Hesperange

75 résidents dont :

22 familles

6 femmes seules

1 homme seul



Administration Communale de Hesperange

Le foyer sera agrandi pour accueillir 45 personnes supplémentaires.

Foyer 328a, rte de Thionville, Hesperange

24 résidents dont :

7 femmes

17 hommes

par nationalité

Erythrée 30

Irak 12

Syrie 14

Afganistan 6

Venezuela 8

ONE Maison Schadeck nouveau projet coordonné par le MENJE ,412, rte de Thionville

Foyer de primo-accueil de jeunes mineurs non-accompagnés (MNA)

Organisme : Croix-Rouge

Ouverture prévue juillet - fin 2021

Accueil et hébergement sécurisant des mineurs

Fond de Logement , 353 rte de Thionville

- 5 habitants (4 appartements)
- Irak, Montenegro, Syrie , Portugal





Administration Communale de Hesperange

Projet "Affichons l'Égalité"

La commune de Hesperange dédie symboliquement 3 rues pendant 3 mois à la mémoire de 3 femmes hesperangeoises

Rue Nadine Bichler/rue de Hesperange, Alzingen

Rue Louise Wagner/rue de Kockelscheuer, Fentange

Rue Eliane Deville/rue du Stade, Hesperange

